

ARRÊTÉ N° 4-2025
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNÉE 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Le Maire de la Commune de VILLAROUX (Savoie)

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

Vu la délibération n°47-2007 du 12 octobre 2007 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°10-2024 en date du 18 juillet 2024 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

A R R Ê T E

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
<i>Mme BONNEFOY-CUDRAZ Isabelle</i>	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe par ancienneté	1	01/09/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à VILLAROUX, le 5 mai 2025

Le Maire, Denise MARTIN

